

Le groupement de coopération Pass'âge



Amandine Sanno
chargée de mission

Pass'âge est un Groupement de Coopération Médico-Social. Il regroupe 21 membres (bientôt 22) des secteurs du handicap, de la gérontologie, de l'aide à domicile et du sanitaire. Il a été créé en 2013, suite à une réflexion commune d'un groupe de travail partenarial : Le Comité Territorial Flandre Maritime. Tous ses représentants avaient pour même questionnement le vieillissement des personnes en situation de handicap. C'est donc dans cette logique que le dispositif Pass'âge est né, avec pour principal objectif de fluidifier le parcours des personnes en situation de handicap de plus de 45 ans.

Naissance et évolutions du dispositif

Pass'âge a donc été créé pour répondre à des besoins territoriaux de plusieurs associations. En effet, **les personnes en situation de handicap qui s'approchaient de la retraite se posaient beaucoup de questions sur leur avenir**, face à l'isolement ou à un éventuel changement d'hébergement. **Leurs parents se demandaient également ce qu'allait devenir leur enfant s'il leur survivait.** Il fallait donc proposer **une réponse commune sur le territoire de Dunkerque.**

En 2014, Pass'âge était composé

de 14 membres, en 2023 de 21 membres et il en comptera bientôt 22. Nous sommes deux professionnelles : une animatrice et une chargée de mission. Ces deux postes sont financés par le Conseil Départemental du Nord. **Quand Pass'âge a été créé, nous devons répondre principalement aux demandes d'établissements, mais très vite des demandes du domicile ont afflué.** Nous accompagnons actuellement plus de 80 personnes, dont 25 vivent dans un domicile autonome.

Nous avons aussi évolué dans

nos champs d'action, qui au départ préconisaient **un accompagnement des personnes dans leur choix d'hébergement, des propositions d'actions pour les professionnels et une promotion du groupement.** Même si ces trois principes restent d'actualité, nous avons remarqué **une évolution du public que nous accompagnons.** Nous sommes régulièrement sollicitées pour **intervenir en équipe pour rassurer et informer les professionnels sur le vieillissement.**

Les actions auprès des personnes en situation de handicap

Nous axons principalement notre accompagnement dans **des animations communes aux quatre secteurs**, le but étant de **proposer des moments de convivialité en créant de la mixité de publics et en favorisant le maintien du lien**

social. Les personnes se connaissent, se retrouvent et peuvent partager des temps communs. Elles peuvent également, par ce biais, **aller dans des institutions accueillantes et se faire une idée ou cheminer sur une éventuelle**

réorientation.

En 2022 et pour la première fois, nous avons proposé **des séjours vacances.** Des EHPAD, foyers de vie et FAM y ont participé. Cette expérience extraordinaire sera renouvelée en 2023.

Les actions auprès des professionnels

En ce qui concerne les professionnels, nous proposons **des formations sur le thème du vieillissement** de manière théorique et pendant deux ans, nous avons proposé une **formation en immersion** : les professionnels pouvaient ainsi passer du temps dans l'établissement ou le service d'un par-

tenaire et mieux comprendre ses missions, son champ d'intervention, la réalité de son quotidien. **Ce concept est particulièrement demandé par les professionnels** car il leur permet de se créer du réseau mais également d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Cette année, les membres

du groupement ont souhaité **créer eux-mêmes une formation, en associant le théorique à la pratique.** Nous espérons donc proposer, pour la fin de l'année 2023, **une formation plus ciblée et adaptée, coconstruite par les professionnels eux-mêmes.**

Les actions auprès des familles

A la création de Pass'âge, nous **n'avions pas imaginé que notre mission allait s'étendre et impacter aussi positivement les**

proches. Les animations leur permettent de **prendre du temps pour eux**, ils peuvent aussi nous contacter pour **s'informer** ou pour

préparer la retraite de leur proche.

L'accompagnement des personnes handicapées atteintes de la maladie d'Alzheimer

Dix personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont ou ont été accompagnées par Pass'âge. **Le développement de cette maladie et son accompagnement restent une vraie question pour les professionnels, quel que soit leur secteur d'intervention.** Notre accompagnement est **personnalisé**

et donc différent pour chaque personne. Certaines ont besoin d'un établissement adapté ; dans certaines situations, ce sont les équipes qui ont besoin d'être soutenues. Nous sommes intervenues dans les équipes en **coordonnant des temps d'échanges avec des partenaires spécialisés** dans la

maladie, ou nous avons proposé **des réorientations** si cela était nécessaire. Cette question devra cependant être plus approfondie, puisque **le changement de lieu de vie peut être très perturbant pour la personne.**

Les avantages d'un dispositif tel que Pass'Age pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap malades d'Alzheimer

La donnée partenariale est primordiale, elle permet une coordination et donc une cohérence dans le parcours de la personne. Elle permet aussi d'aller chercher les ressources indispensables à un bon accompagnement. **L'individualisation de l'accompagnement** est aussi essentielle. Quelles que soient les attentes et les besoins de la personne, nous essayons de tout mettre en œuvre pour un accompagnement approprié et personnalisé. **Notre connaissance du public et des proches** : nous accompagnons les personnes depuis plusieurs années, cette connaissance nous

permet, par exemple en cas de changement d'établissement, de favoriser le maintien des liens avec l'équipe et les résidents de l'ancien lieu de vie. Nous facilitons aussi la communication, auprès de la nouvelle équipe, des habitudes de vie, des goûts, des aspirations de la personne. **Le libre choix du lieu de vie** : pour certaines personnes ce sera le domicile actuel, pour d'autres ce sera un hébergement dans le champ du handicap ou encore en EHPAD. Le processus de vieillissement ou l'apparition d'une maladie ne doivent pas toujours entrer comme argument lors d'une réo-

rientation. C'est la parole de la personne qui prévaut, même quand elle est malade. Nous nous appuyons sur les personnes proches ou sur les professionnels pour comprendre ses attentes lorsqu'elle n'est pas ou plus en capacité de les formuler elle-même. **Le développement des partenariats** : le fait que Pass'âge soit connu et reconnu sur le territoire nous amène à travailler également avec des structures qui ne sont pas membres du groupement. Même si elles n'ont pas tous les bénéfices du dispositif, nous intervenons et travaillons en étroite collaboration.

Les limites de l'intervention

Une des premières limites, surtout quand la personne est accueillie dans une structure du champ du handicap et qu'elle présente une maladie neuroévolutive, c'est **la réorientation vers un autre lieu de vie**. Pour avoir été confrontées à cette expérience plusieurs fois, nous nous sommes posé la question du bénéfice d'une réorientation. Les équipes du handicap ne se sentent plus légitimes à accompagner les personnes car leur établissement n'est pas médicalisé. Pourtant, une personne présentant la maladie d'Alzheimer n'a pas forcément de besoins médicaux. Mais les équipes restent encore très hermétiques à cet argument. La question de **la fin de vie** est délicate, elle doit être évoquée en équipe, chacun avec ses

limites et son affect. N'oublions pas que certains professionnels connaissent les personnes depuis des décennies et connaissent tout leur parcours, ce qui peut être une bonne chose mais peut aussi poser des problèmes concernant l'engagement dans l'accompagnement. **Les réglementations budgétaires** peuvent aussi rendre l'accompagnement compliqué, notamment celles concernant l'aide sociale à l'hébergement qui peuvent rendre difficile l'accès aux accueils temporaires ou accueils de jour aux personnes ayant de bas revenus. Une des difficultés majeures est aussi **la suite de l'accompagnement dans la réorientation vers un EHPAD**. En effet, Pass'âge accompagne encore après l'emménagement,

mais les secteurs du handicap et de la gérontologie fonctionnent de façons très différentes. Prenons un exemple : une personne qui vit dans un foyer pourra être accompagnée pour aller chercher de l'argent à la banque si besoin, mais si elle part vivre en EHPAD elle ne pourra plus bénéficier de ce type d'accompagnement. Il en va de même pour les soins médicaux : dans le champ du handicap les personnes sont accompagnées pour faciliter la compréhension et adapter le langage, en EHPAD cela est impossible. Nous devons prendre le relais pour certaines personnes seules, sans famille ni proches. Ces actes sont difficiles à maintenir dans le temps.